



Violences volontaires et intention de commettre un délit

Par **nordika**, le **10/02/2014** à **23:32**

Bonsoir,
Le 21 décembre, j'ai déposé plainte pour violences volontaires entraînant 5 jours d'ITT et intention de commettre un délit contre mon ex concubin (j'ai vécu chez lui 6 mois, nous n'étions ni mariés, ni pacsés).
Samedi 1er février, il m'a de nouveau brutalisée. Bilan, hématomes, contusions et 2 jours d'ITT.
Les deux fois ce sont déroulés chez lui, à son domicile. A chaque fois, il m'a menacé de me faire bien pire.
J'ai de nouveau porté plainte. Il n'a toujours pas été convoqué pour la première plainte, donc je me demande quel est le délai pour qu'il le soit ?
Je sais que son ex a déjà fait des mains courantes contre lui pour menaces.
J'aurais également souhaité savoir ce qu'il risque.
Un simple rappel à la loi ? Une amende ? L'interdiction de m'approcher ?
Merci par avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **11/02/2014** à **07:31**

Bonjour,
Petite rectification : quand un couple n'est ni marié ni pacsé, nous ne sommes pas en présence de "conjoint" mais de "concubins". Le terme de "conjoint" ne s'applique qu'aux couples mariés. Nuance indispensable à connaître si on veut avoir l'aide de la justice par la suite.
Le dépôt d'une main courante ne sert strictement à rien, il faut déposer une plainte soit auprès du commissariat de police le plus proche, soit auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche, à défaut, si les bleus ne veulent pas enregistrer votre plainte, faire un dossier et déposer cette plainte directement au procureur de la république, au greffe de votre tribunal. Dans ce dépôt de plainte, vous vous "constituez partie civile". Seule une plainte va déclencher une enquête et votre compagne sera très rapidement convoquée par les enquêteurs. Faites-vous aider par un avocat et si vos moyens financiers sont faibles,

demandez, au greffe, l'aide juridictionnelle, vous y avez droit.

Par **nordika**, le **11/02/2014** à **13:29**

Vous m'avez mal compris. rnSon ex a deja fait des mains courantes pour menaces mais moi j'ai deposé plaintes deux fois !